
Faits saillants de la réunion du Conseil du 3 décembre 2020

Le Conseil scolaire catholique Nouvelon a tenu une réunion ordinaire le 3 décembre 2020. Voici les faits saillants de cette séance publique :

- L'entente locale négociée entre le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) – applicable aux membres suppléants du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022 – est ratifiée par le Conseil.
- Le Conseil approuve le congédiement d'un membre du personnel enseignant.
- Le Conseil approuve les politiques suivantes selon le cycle annuel de révision.
Aucune révision :
 - GOU 11.0 Accueil et accompagnement des nouveaux élus
 - GOU 13.0 Réunions publiques et accès aux archives du Conseil
 - GOU 14.0 Présentation devant le Conseil ou un comité du Conseil
 - GOU 37.0 Communications et promotion
- Révisions :
 - GOU 7.0 Élèves conseillers
 - GOU 12.0 Réunions électroniques et présence aux réunions
 - GOU 16.0.2 Mandats des comités du Conseil
 - GOU 16.0.8 Sénat des élèves – règlements administratifs
- Découlant des présentations au Comité de vérification le 23 novembre 2020, le Conseil approuve pour l'exercice terminé le 31 août 2020 :
 - Rapport annuel détaillé du Comité de vérification
 - États financiers consolidés (présentés au comité plénier)
 - Rapport annuel du Comité de vérification
- Il est proposé d'inviter la directrice générale de *Parents partenaires en éducation* à venir donner une présentation au comité plénier du Conseil en janvier 2021. Le Conseil se penche sur la question des frais de cotisation de ses écoles.
- Le Conseil reçoit un tout premier rapport de la réunion du 19 octobre 2020 du Sénat des élèves, ayant maintenant le statut d'un comité consultatif du Conseil.